



## APPEL A CANDIDATURES

### **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La ville de Rieumes, dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS, lance un appel à candidatures pour les 6 membres issus de la société civile.

En application du Code de l'action sociale et des familles (articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles), quatre catégories d'associations doivent être représentées :

Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,  
Les associations de personnes âgées et de retraités du département,  
Les associations de personnes handicapées du département,  
Les associations familiales, désignées sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Les associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant à Madame le Maire une liste comportant au moins trois personnes, sauf impossibilité dûment justifiée.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

Dûment mandatées par l'association pour la représenter, (l'association ayant nécessairement son siège dans le département),  
Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,  
N'entretenant aucune relation de prestation (biens ou services) à l'égard du CCAS,  
N'appartenant pas au conseil municipal.

**Les candidatures devront parvenir à Madame le Maire au plus tard le 12 juin 2020 sous pli recommandé avec accusé de réception, par dépôt à l'accueil de la mairie ou par courriel à l'adresse [accueil@ville-rieumes.fr](mailto:accueil@ville-rieumes.fr)**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat du CCAS au 05 61 91 89 68.